

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 481 Subvention à l'association Un sourire de toi et j'quitte ma mère (10e).

M. François DAGNAUD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Un Sourire de toi et j'quitte ma mère ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 2 juillet 2012;

Sur le rapport présenté par M ; François DAGNAUD au nom de la 9e Commission et Mme Gisèle Stievenard au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association Un Sourire de toi et j'quitte ma mère, dont le siège social est situé 4 rue du Buisson Saint-Louis (10e), pour ses activités 2012 (D06041-14667 / 2012-01541).

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 1.500 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, Provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture".